

24 février 2026

CA Basse-Terre : Audience solennelle de prestation de serment de 70 agents pénitentiaires

La cour d'appel de Basse-Terre a accueilli ce lundi 23 février 2026 une audience solennelle particulièrement symbolique pour l'administration pénitentiaire : 70 agents pénitentiaires issus du Siège du SPIP Guadeloupe, de l'ALIP des Abymes et de Baie-Mahault, de l'ALIP de Basse-Terre et de l'ALIP de Saint-Martin ont prêté serment.



Un moment fort pour la justice pénitentiaire

Depuis 2024, la prestation de serment est étendue à tous les agents du service public pénitentiaire titulaires ou non, soit 44 000 personnes, indépendamment de leur métier et de leur fonction, de leur lieu de travail (établissement pénitentiaire, en administration

centrale ou en services déconcentrés), conformément au décret n° 2024-837 du 16 juillet 2024.

C'est dans ce contexte que les agents ont prononcé la formule de serment devant les magistrats, les responsables du SPIP et les représentants de l'administration pénitentiaire, les engageant à exercer leurs missions avec **probité, loyauté, dignité et humanité**. Cette étape constitue un passage incontournable pour devenir **agent assermenté**, habilité à intervenir dans les établissements pénitentiaires et dans les dispositifs d'accompagnement des personnes placées sous-main de justice.



Description Photo du haut, présentation :

Michaël JANAS, premier président de la cour d'appel de Basse-Terre entouré de :

En partant de la gauche vers la droite :

Olivier ROYER, président de chambres de l'application des peines et de l'instruction) ; Judith DELTOUR, présidente de la 1^{ère} chambre civile ; Franck ROBAIL, président de la 2^{ème} chambre civile et commerciale ; Valérie MARIE-GABRIELLE, conseillère.

Description Photo du bas, présentation de Gauche à droite :

Michael JANAS, premier président de la cour d'appel de Basse-Terre ; Éric MAUREL, procureur général près ladite cour ; Yasmine VITALIS, directrice de greffe adjointe de la cour d'appel de Basse-Terre.

La cérémonie a été l'occasion de rappeler la place essentielle des agents pénitentiaires dans le fonctionnement du service public de la justice :

- Assurer la **sécurité** et la **prévention de la récidive**,
- Contribuer à la **réinsertion** des personnes suivies,
- Participer au **maintien du lien social**,
- Incarner les **valeurs républicaines** dans un environnement exigeant.



Faisant acte de prêter serment, les 70 agents pénitentiaires de Guadeloupe (provenant du siège SPIP de Guadeloupe, de l'ALIP des Abymes et de Baie-Mahault, de l'ALIP de Basse-Terre et de l'ALIP de Saint-Martin) ont été appelés individuellement afin de prononcer la formule consacrée « Je le jure ».

*A cette issue, Monsieur Eric JANAS, premier président de la cour d'appel de Basse-Terre, a déclaré « **Acte est donné de la prestation de serment des agents pénitentiaires, lesquels sont désormais habilités à exercer pleinement leurs fonctions** ».*

Une cérémonie empreinte de fierté et d'engagement

Entourés de leurs proches, de leurs formateurs et des autorités judiciaires, les agents ont vécu un moment chargé d'émotion. La cérémonie s'est conclue par des félicitations officielles et un message d'encouragement, rappelant que leur engagement contribue directement au **bon fonctionnement de la justice** et à la **cohésion sociale**.



Un moment mémorable de regroupement des agents pénitentiaires de Guadeloupe accompagnés des chefs de cour.



Les 70 agents pénitentiaires de la Guadeloupe sur les parvis du palais de Justice de Basse-Terre.